

CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE PARTICIPATIONS HOLDING
"C.I.F.P.H."
Société Anonyme
Au capital de 98 000 000 francs
Siège social : 2 rue Lord Byron
75008 PARIS
RCS PARIS B 395 258 072

29 B7515

PROCES VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 5 MAI 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit,

Le 5 mai,
A 9 h. 45,

29365
JUIN 1998

29357

Les administrateurs de la société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE PARTICIPATIONS HOLDING se sont réunis en Conseil sur convocation du Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Guy DEBAQUE, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Jean-Pierre GOETZINGER, administrateur,
- Monsieur Paul-Jean LE ROUX, administrateur,
- Monsieur André NAZEYROLLAS, administrateur.

Est absent :

- Monsieur Stéphane BONNOIS, administrateur.

Assistent également à la réunion : MM. CORNU - DIMICOLI - GUERDER - LABATTUT - MAGNE - QUATRE - FOURNIER - SADOUN.

Le Président rappelle l'ordre du jour du conseil :

- Démission d'administrateurs et cooptation de nouveaux administrateurs,
- Démission du Président et nomination du Président - Pouvoirs à lui conférer,
- Questions diverses.

Avant de passer aux résolutions correspondantes, le Président soumet au conseil le procès-verbal de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité.

A cette occasion, un débat s'instaure sur l'obligation prochaine d'appeler à la libération totale du capital social. Dans la mesure où l'activité actuelle de la société ne nécessite pas de disposer de sommes supérieures à celles correspondant au capital déjà appelé, il est envisagé une réduction de capital, à réaliser avant la date prévue pour la libération totale du capital social.

La décision définitive de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire en vue de leur proposer une réduction de capital devra être envisagée par un prochain conseil.

DEMISSION D'ADMINISTRATEURS ET COOPTATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Le Président rappelle que, conformément aux différentes décisions réglementaires du Conseil Syndical fixant les principes directeurs de fonctionnement de CIFPH, les administrateurs de la société doivent avoir la qualité de Président ou Vice-Président du Conseil Syndical ou de membre du Comité Exécutif.

Messieurs Guy DEBAQUE, Jacques FRANÇOISE, Gérard MARTIN, Jacques VERNHES, Socrate VILCOT, Camille VITETTA, n'étant plus membres du Comité Exécutif sont démissionnaires d'office.

Le Conseil prend acte de ces démissions à compter de ce jour.

Il est constaté que quatre administrateurs sont présents sur les cinq restant en exercice. En conséquence, le Conseil peut valablement délibérer et procéder aux cooptations d'administrateurs.

Le Président propose au Conseil :

■ de coopter :

- Monsieur Michel CORNU en remplacement de Monsieur Camille VITETTA
- Monsieur Daniel DIMICOLI en remplacement de Monsieur Socrate VILCOT
- Monsieur Christian GUERDER en remplacement de Monsieur Gérard MARTIN
- Monsieur Jean-Yves LABATTUT en remplacement de Monsieur Jacques VERNHES
- Monsieur Hervé MAGNE en remplacement de Monsieur GUY DEBAQUE
- Monsieur Michel QUATRE en remplacement de Monsieur Jacques FRANÇOISE

Le Conseil décide à l'unanimité de coopter : **MM. CORNU - DIMICOLI - GUERDER - LABATTUT - MAGNE - QUATRE** sous réserve de la ratification de ces nominations par la plus proche Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Messieurs CORNU - DIMICOLI - GUERDER - LABATTUT - MAGNE - QUATRE exerceront leurs fonctions pour le temps restant à courir des mandats des administrateurs démissionnaires soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Messieurs CORNU - DIMICOLI - GUERDER - LABATTUT - MAGNE - QUATRE acceptent ces fonctions et déclarent ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Le Président propose alors au nouveau Conseil de désigner le nouveau Président.

NOMINATION DU PRESIDENT

Le Président, Monsieur Guy DEBAQUE, rappelle que n'étant plus membre du Comité Exécutif, ne peut plus assurer son mandat d'administrateur et de Président et a confirmé sa démission qui prendra effet à l'issue du présent Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil nomme, à l'unanimité, Monsieur Jean-Pierre GOETZINGER en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Jean-Pierre GOETZINGER remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne et déclare accepter ces fonctions, étant précisé qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Monsieur DEBAQUE passe la parole au nouveau Président pour la présentation de la suite de l'ordre du jour.

POUVOIRS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Jean-Pierre GOETZINGER assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et la représentation dans ses rapports avec les tiers avec les pouvoirs les plus étendus sous réserve toutefois de ceux expressément attribués par la loi et par les statuts aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration.

Conformément aux statuts, le Président pourra déléguer ses pouvoirs, sous sa responsabilité.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture a été signé par l'ancien Président, le nouveau Président et tous les administrateurs.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président



Jean-Pierre GOETZINGER